

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government of Canada Building 101 - 22nd Street East Suite 110 Saskatoon Saskatchewan S7K 0E1 (204) 075 5207

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Harry Hays Building (HHB) Room 759, 220-4th Avenue SE Calgary Alberta T2G 4X3

Title - Sujet Canopy Cleaning						
Solicitation No N° de l'invitati	Date					
W690D-18AAAO/A		20)18-10)-2	4	
Client Reference No N° de réf	érence du client	G	ETS F	Ref.	No N° de réf. de SEAG	
W690D-18AAAO		P	W-\$C	ΑL	-136-6815	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	ИS	No./N	۱° ۱	/ME	
CAL-8-41029 (136)						
Solicitation Closes - L'invitation prend at - à 02:00 PM on - le 2018-12-04					Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST	
Delivery Required - Livraison e See Herein	xigée					
				_		
Address Enquiries to: - Adresse	er toutes questions à:	:			uyer Id - Id de l'acheteur	
Hemy, Andrew		_			1136	
Telephone No N° de téléphon	е	FAX No N° de FAX				
(403)463-6589 ()			(403)292-5786			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Contracts - Bldg. 155 17 Wing - Det Dundurt GD Stn Main Dundurn, SK S0K 1K0	•					
Security - Sécurité						
This request for a Standing Offer includes		iàra	da cén	neit/		
Cente Demande d'Offic à commandes comp	Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm

(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



CAL-8-41029

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 1.2	Introduction	
1.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
1.4	COMPTE RENDU	
PARTIE	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2	Présentation des offres	
2.3	ANCIEN FONCTIONNAIRE	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.5	LOIS APPLICABLES	
PARTIE	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1	Procédures d'évaluation	9
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	10
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	10
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS	
SUPP	LÉMENTAIRES	10
PARTIE	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES	11
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	
PARTIE	E 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
A. OF	FRE À COMMANDES	12
7.1	Offre	12
7.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
7.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.4	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	
7.5	RESPONSABLES	
7.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
7.7 7.8	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
7.8 7.9	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	_
	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
	LOIS APPLICABLES	
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	16
7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	16
	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	

File	No.	- N°	du	doss	ier
CA	L-8	3-4	102	29	

7.3	Durée du contrat	
7.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	17
7.5	PAIEMENT	
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	17
7.7	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	18
7.8	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
7.9	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN OU ENTREPRENEUR ÉTRANGER)	18
7.10	INSPECTION ET ACCEPTATION	18
ANNEX	KE A	19
LIST	E DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	19
ANNEX	KE B	22
ÉNO	NCÉ DES TRAVAUX	22
ANNEX	KE C	27
BAS	E DE PAIEMENT	27
ANNEX	KE D	30
EXIG	GENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	30
ANNEX	KE E	32
OFF	RES À COMMANDES – ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS	32
ANNEX	KE F DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	33
INST	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	33
	1.011.E1.11.0 DE 17.11.E1.11. EEE011.01.11.Q0E	

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

Id de l'acheteur - Buyer ID Cal136 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC: Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection: Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables:

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Liste de Vérification Des Exigences Relatives À La Sécurité, l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, le Exigences En Matière D'assurance, Offres À Commandes -Établissement Des Rapports et les instruments de paiement électronique.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Le ministère de la Défense nationale a besoin d'une offre à commandes pour le nettoyage des auvents des cuisines et du matériel connexe à son détachement de la base des Forces canadiennes, Dundurn, SK. La période prévue de l'offre à commandes est du 1er février 2019 au 31 janvier 2022.
- 1.2.2 Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).
- 1.2.3 La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html.)

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Services publics et Approvisionnement Canada Direction générale d'approvisionnement 101, 22e Rue Ouest, pièce 110 Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0E1

Courriel: ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

Facsimile: (306) 975-5397

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée cidessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion</u> <u>des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W690D-18AAAO \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W690D-18AAAO N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension</u> <u>de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u> L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur</u> la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique Section II : Offre financière Section III : Attestations

Section IV: Renseignements supplémentaires

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W690D-18AAAO \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W690D-18AAAO N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (un exemplaire papier)

Section II: Offre financière (un exemplaire papier)

Section III: Attestations (un exemplaire papier)

 Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe C, Base de paiement.

Id de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe F Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe F Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06, Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Capacité à effectuer la pleine portée des travaux décrits à l'annexe B, déclaration de travaux.
- (b) Disposition de la tarification comme demandé. Pour que la proposition soit jugée recevable, le fournisseur doit inscrire un prix pour chaque article.

4.1.2 Évaluation financière

À l'annexe C, Base de paiement; le «prix unitaire» ferme indiqué pour chaque article sera multiplié par l «utilisation annuelle estimée» respective afin de déterminer un total évalué pour chaque article. La somme des totaux de tous les éléments de ligne constituera le prix total évalué.

4.1.2.1 Évaluation du prix

Clause du Guide des CCUA M0222T (2014-06-26), Évaluation du prix

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Clause du *Guide des CCUA* M0031T (2007-05-25), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploideveloppement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
 - les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A — Offre à commandes;
 - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

6.2 Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe D si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

CAL-8-41029

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe B.

7.2 Exigences relatives à la sécurité

- 7.2.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.
 - L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
 - Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
 - 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
 - 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe A;
 - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

S'il y'a des fournisseurs offrant à l'étranger qui sont intéressés, s'il vous plaît veuillez contacter andrew.hemy@pwgsc-tpsgc.gc.ca pour qu'on puisse vous fournir les provisions de sécurité l'équivalentes.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée Offres à commandes - établissement des rapports. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

• premier trimestre : du 1 avril au 30 juin

deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
 troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre

quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1er février 2019 au 31 janvier 2022.

7.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe B de l'offre à commandes.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W690D-18AAAO \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W690D-18AAAO N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Andrew Hemy
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Région de l'ouest
220-4e avenue SE, Pièce 759

Téléphone: 403-463-6589 Télécopieur: 403-292-5786

Courriel: andrew.hemy@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom :	
itre :	
Organisation :	
\dresse :	
⁻ éléphone :	_
⁻ élécopieur :	
Courriel :	

7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Le Ministère de la Défense Nationale.

CAL-8-41029

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID Cal136 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- 1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
 - Commande subséquente à une offre à commandes PWGSC-TPSGC 942
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

- Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes:
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes:
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2018-06-21), Conditions générales : services (complexité moyenne)
- e) l'Annexe A, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) l'Annexe B, Énoncé des travaux;
- g) I'Annexe C, Base de paiement;
- h) l'Annexe D, Exigences en matière d'assurance;
- i) I'Annexe E, Offres À Commandes Établissement Des Rapports;
- j) l'offre de l'offrant en date du _____

7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

7.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

<u>2010C</u> (2018-06-21), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe C. Les droits de douane AED et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7.5.3 Clauses du Guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

7.5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants : AED

7.6 Instructions pour la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.7 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe D. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7.8 Clauses du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes A9039C (2008-05-12), Récupération

7.9 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien OU entrepreneur étranger)

Clause du Guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

ou

Clause du Guide des CCUA A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

7.10 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Canadä

ANNEXE A

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

						lUL	4135	018
Government Gouvernement Contract Number / Numéro du cr of Cariada du Canada W6900-18-AAAO							trat	
					Security C	Classification / Classification de UNCLASSIFIED	sécurité	
PARTA - CO	NTRACT INFOR	LISTE DE VÉRIFIC	ECURITY REQUIREME CATION DES EXIGENO INFORMATION CONTRA	ES RELATIVE	LIST (SRC	SL)		
 Originating (Government De;	partment or Organizati vernemental d'origine	on / National Defence			or Directorate / Direction géné (Dundum	rale ou Dire	ction
		méro du contrat de so	us-traitance 3. b) N	lame and Addre		ntractor / Nom et adresse du s	ous-traitant	
4. Brief Descrip	4. Brief Description of Work / Brêve description du traveil							
Cartopy Cleanin								
		ccess to Controlled G cots à des marchandis					✓ Non	Yes
Regulation Le fournis	ns?	cès à des données le	military technical data subje chniques militaires non clas	-		echnical Data Control aux dispositions du Règlement	✓ No Non	Yes Oui
Indicate the	type of access	required / indiquer le ty						
Le fournis (Specify ti	seur ainsi que le he level of accer	es employés auront-ils is using the chart in Q	ss to PROTECTED and/or accès à des renseignemer uestion 7. c) u qui se trouve à la questio	nts ou à des bier	formation on ns PROTEC	r assets? IÉS et/ou CLASSIFIÉS?	✓ No Non	Yes Oui
6. b) Will the su PROTECT Le fournis	upplier and its er TED and/or CLA seur et ses emp	mployees (e.g. cleaner SSIFIED information of foyes (p. ex. nettoyeur	rs, mainlenance personnel) or assets is permitted.	require access uront-ils accès à		access areas? No access to d'accès restreintes? L'accès	No Non	✓ Yes Oui
6. c) is this a co	ommercial couri	er or delivery requirem	ent with no overnight stora on commerciale sans entre	ge?	7		✓ No Non	Yes Oui
7. a) Indicate 9		ation that the supplier		PT0000	d'informati	on auquel le fournisseur devra		
	Canada	<u> </u>	NATO / OTA	N		Foreign / Étranger		
No release re		trictions relatives à la	All NATO countries			No release restrictions		
Aucune restric à la diffusion			Tous les pays de l'OTAN			Aucune restriction relative à la diffusion		
Not releasable À ne pas diffu				-				
Restricted to:	/ Limité à :		Restricted to: / Limité à :			Restricted to: / Limité à :		
Specify count	ry(ies): / Précise	r le(s) pays :	Specify country(ies): / Pro	éciser le(s) pays	;	Specify country(les): / Précis	ær le(s) payt	s:
7. c) Level of in	formation / Nive	au d'information				L		
PROTECTED		1	NATO UNCLASSIFIED		1	PROTECTED A		
PROTÉGÉ A	l		NATO NON CLASSIFIÉ		1 .	PROTÉGÉ A	ш	. 1
PROTECTED PROTÉGÉ B	B		NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION REST	DEINTE	1	PROTECTED B PROTÉGÉ B		. 4
PROTECTED	0 0	=	NATO CONFIDENTIAL	INCOMIC C.	1	PROTECTED C		.
PROTÉGÉ C	Ψ [NATO CONFIDENTIEL	L		PROTÉGÉ C		- 1
CONFIDENTI			NATO SECRET] -	CONFIDENTIAL		
SECRET	EL	-	NATO SECRET COSMIC TOP SECRET		H	CONFIDENTIEL	늗	1
SECRET			COSMIC TRÈS SECRET	. []	11	SECRET		-
TOP SECRET	r	<u> </u>	The second second			TOP SECRET		
TRÉS SECRE	T L	1	- 1			TRÈS SECRET		- 1
TOP SECRE			-			TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)		
TBS/SCT 350	1-103(2004/12)		Security Classification / 0	Classification de	sécurité		~	The

UNCLASSIFIED

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W690D-18AAAO \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W690D-18AAAO

TBS/SCT 350-103(2004/12)

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}8\text{-}41029 \end{array}$

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Canadä

	Government		· '	Gentract Number / Numero du co	ritrat				
日本日	of Canada	du Canada		WSQCD-18-AAAO Security Classification / Classification de sécurité					
			Secur	ity Classification (Classification o UniCLASSIFIED	e sécurite				
	tinued) / PARTIE /				1000				
8. Will the sup	piter require acces	s to PROTECTED and/or CLASSIFIED (à des renseignements ou à des biens Cl	COMSEC information or asset	is? Sintan Cli Assielés?	✓ Non Yes Non Oui				
ff Yes, indic	and the level of ser	isibvity	and to weed the control to the	Tillian Grandell 199					
Dans Faffin	mative, indiquer le s	niveau de sansibilità : s le extremely sensitive INFOSEC inform	ration or assets?		No TYes				
Le fourniss	eur aura-1-il accès :	à des renseignenterits ou à des biens IN	FOSEC de nature extrêmeme	nt délicate?	Non Oui				
Short Tales	su of material / Titre	(s) abrégé(s) du matérie!							
Decument I	Number / Numéro c	tu document :							
10. a) Personi	ret security screeni	IER) / PARTIE B - PERSONNE (FOU ng level required / Niveau de contrôle de	la sécurité du personnel requ	IK.					
				TOP SEC	RET				
<	COTE DE FIABIL			TRES SE					
	TOP SECRET- 5	SIGINT NATO CONFI			TOP SECRET				
, —	TRÈS SECRET	- SIGINT NATO CONFI	ENTIEL NATO SEC	CRET COSMIC 1	TRÉS SECRET				
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EM	DI ACCINENTE							
	MUCES NUM EM	PDACEMENTS							
	Special commen Commentaires si								
	550000000000000000000000000000000000000								
	NOTE: If multiple	levels of screening are identified, a Secu-	ily Classification Guide must be	e provided.	facilities .				
10 to University	REMARQUE : Si	plusieurs niveaux de contrôle de sécurir libs used for portions of the work?	é sort regus, un guide de cla	issitication de la secunte doit une	No Yes				
		national and a collection amount 11 and course assembling star	s parties du travail?	made a site Z	Man V Oui				
If Yes. v	will unscreened per	sonnel be escorted? Clarus. A Chical I	here only brimi	Hiser in benefit	✓ No Yes Non Qui				
120102.7	иничение, в регои	mining a darmer acres as execute. After	eprouv zenes	40					
PART C - SA	EGUARDS (SUPE	PHERWIPARTIE CEMESURES DE LA RENSEIGNEMENTS / BIENS	DIECTION (FOURNISSEUR)						
		ed to receive and store PROTECTED an	for GLASSIFIED intermetion	or assets on its site of	✓ No Yes				
premise Le four	99.7 Server sara til ton	u de recevair et d'entreposer sur place t	os renseignements ou des bio	ons PROFÉGÉS eVou	Land Land				
CLASS	IFIE57	g ag i geovair es a ai mapara- par provio							
11 to Will the	supplier be require	d to safeguard COMSEC information or	assets?		No Yes				
Le four	risseur sera-t-il ton	u de protèger des renseignements ou de	s blens COMSEC?		NonOui				
PRODUCTION	ON	The second secon							
(11. c) V/N the	production (marsufar	dure, and/or repair and/or modification) of	PROTECTED and/or CLASSIF	TED material or equipment	✓ No Yes				
Doour at	upour at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou reparation ot/ou modification) de motionel PROTÈGE								
et/ou Cl	LASSIFIÉ?	and a process of the same of t							
INFORMATI	ON TECHNOLOGY	(IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF A	A TECHNOLOGIE DE L'INFO	ORMATION (TI)					
INFORMATI	OR TEGRIFOLOGS	Inflament : doctors trepain a							
11. d) V/III the	supplier be required	to use its IT systems to electronically pro	ess, produce or store PROTEC	CTED and/or GLASSIFIED	✓ No Yes				
Information or data? Le lournisseur sera-t-il tenu d'Uniteer ses propres systèmes informatiques pour traiter produire ou stocker électroniquement des									
renseig	nements ou des da	nnées PROTÉGÉS eVou CLASSIFIÉS?							
er - Libert	o ko na alaster-i- E	nk between the supplier's IT systems and	the obveroment denastreast or	anency?	No Yes				
Dispose	ara-t-on d'un lien élé	nk beniveen the supplier is 11 ayearns and schonique entre le systeme informatique d	ofournisseur et celui du ministe	ere ou de l'agence	Non L Oui				
gouven	nementale?								

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

N° de l'invitation - Solicitation No. W690D-18AAAO N° de réf. du client - Client Ref. No. W690D-18AAAO

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

CAL-8-41029

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID Cal136 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-		_
100	- No.	80
HS	allia	88
100	Apr.	

Government Gouvernement of Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W6900-18-AAAO

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

BARY C. James Company	en er	0.00	wie	C (emited	CHICAGONA	NO 48 NO.	Name of the Owner,	STATE OF THE STATE OF	NAME OF TAXABLE PARTY.	TO 000 TO	100000	SEC.	POSH	SSTORY WITH THE	Name and	SELECTION SECTION
For users comple site(s) or premis Les utilisateurs o	ARTIC * (continued) (PARTIE 6- (suite). For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(les) and level(s) of safeguerding required at the supplier's site(s) or premises. Les ufflateurs qui remplissent le formulaire manuallement doivent utiliser le tableau récapitulatif di-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les nivasux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.															
For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisles dans le tableau récapitulatif. SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF																
Category Categoria	P	ROTE:	TED GE		ASSIFIED LASSIFIÉ			NATO						COMSEC		
	A	l'a	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO Segret	COSMIC TOP		OTEST ROTES		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP
				Confidential		TRÉS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREME	NATO CONFIDENTIEL		SECRET COSMIC TRÈS SECRET	^	В	С	CONFIDENTIAL		Teds Secret
Information / Assets Renseignaments / Blens																
Production																
IT Media / Support Ti												L.				
IT Link / Lien électronique																
La description	2. a) is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No Oui															
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.																
2. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No Out																
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTEGEE elleu CLASSIFIEE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dan's Paffirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans le case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces lointes).																

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä

CAL-8-41029

ANNEXE B

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

17e Escadre Det Dundurn Ingénieurs en construction

Énoncé des travaux pour

Nettoyage de la canopée



Numéro de la demande: Carte de contrat:

W690D-18-AAAO **CANOCOP**

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W690D-18AAAO \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W690D-18AAAO $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

Id de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

INDEX À SPÉCIFICATION

	<u>Pages</u>
Section A - Portée générale des travaux	24
Section B - Nettoyage des marquises	25-26

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

SECTION A

PORTÉE GÉNÉRALE DES TRAVAUX

1 Étendue des travaux

Dans le cadre de cette offre à commandes, les travaux comprennent la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, du matériel et du temps de déplacement nécessaires pour nettoyer les capuchons d'échappement des cuisines, les filtres et le matériel associé, comme indiqué en détail dans le présent document. La période prévue de l'offre à commandes est du 1er février 2019 au 31 janvier 2022.

2 Emplacement

Bâtiment 77, Détachement de la Base des Forces canadiennes Dundurn, SK Dundurn.

Dundurn, en Saskatchewan, est située à 30 km au sud de la ville de Saskatoon, sur l'autoroute 11.

3 Dommage

L'entrepreneur doit prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger et prévenir les dommages à toutes les structures. Et toutes les propriétés et installations environnantes. Les dommages causés par le contractant doivent être faits.

4 Conditions de travail

- .1 Avant le début du projet, le contractant doit en informer l'ingénieur et prendre les dispositions nécessaires date de début et procédures contractuelles.
- .2 Les heures normales de travail seront de 7h30 à 16h00 du lundi au vendredi. Si, pour une raison valable, d'autres heures de travail sont nécessaires, des arrangements doivent être pris avec l'ingénieur deux jours ouvrables à l'avance.

5 Les normes de sécurité

Les entrepreneurs travaillant dans les limites des établissements militaires contrôlés par le Dét Dundurn doivent respectent les normes de sécurité applicables à leur entreprise, requises par les statuts / règles de la Province de la Saskatchewan.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

SECTION B

NETTOYAGE DES COUVERTURES

1 Général

La section A de la présente spécification doit s'appliquer et régir toutes les phases du travail spécifié ci-après.

2 Travaux Inclus

Les travaux couverts par cette offre à commandes sont répartis dans les trois sections suivantes:

Nettoyage standard:

- a. Nettoyage de la graisse et des corps étrangers de l'extérieur des auvents.
- b. Nettoyer toute la graisse et les corps étrangers de l'intérieur des auvents.
- c. Enlèvement et nettoyage des filtres anti-graisse.
- d. Nettoyer toute la graisse et les corps étrangers sur les luminaires et les conduits du pavillon.

Nettoyage des conduits d'aération et des conduits:

e. Nettoyer de la ventilation sur le toit jusqu'aux filtres d'arrêt intérieurs.

Nettoyage du ventilateur de plafond:

f. Nettoyez toutes les pales du ventilateur de plafond intérieur.

Remarque: L'installation est actuellement équipée de six auvents reliés à un évent de toit (les auvents mesurent environ 8 'x 5' chacun) et de huit ventilateurs de plafond à 5 pales. Ces chiffres peuvent changer dans le futur. En tant que tels, les prix pour le nettoyage doivent `être proposés par voile, par toit et par ventilateur.

3 Calendrier de travail prévu

Un nettoyage standard est généralement requis une fois par mois. Le nettoyage des évents de toiture et des conduits est normalement demandé deux fois par an (mai et septembre). Le nettoyage des ventilateurs de plafond est généralement demandé une fois par an. Le nettoyage des évents de toit et des ventilateurs de plafond (le cas échéant) sera planifié de manière à se dérouler en même temps qu'un nettoyage standard. L'horaire de service réel peut varier en fonction de l'utilisation de l'installation.

4 Méthode de travail

- .1 Tous les travaux contenus dans la commande subséquente seront terminés en une journée. Si cela ne peut pas être fait, le contractant travaillera des jours successifs.
- .2 L'entrepreneur doit informer l'ingénieur au moins 48 heures à l'avance du début des travaux, heure à laquelle un calendrier d'entrée dans les bâtiments sera convenu par les deux.
- .3 Aucun matériel de nettoyage nuisible au type de matériau contenu dans les capots ou les filtres ne doit être utilisé.
- .4 Tous les auvents et conduits contenant des dépôts de graisse doivent être nettoyés à la vapeur et au savon.
 - Remarque: seuls du savon et de l'eau / vapeur peuvent être utilisés, les nettoyants caustiques tels que l'hydroxyde de sodium ne sont pas autorisés.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W690D-18AAAO \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W690D-18AAAO $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}8\text{-}41029 \end{array}$

Id de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5 Nettoyer

L'entrepreneur doit nettoyer et enlever le surplus de matériau et les débris.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE C

BASE DE PAIEMENT

- ❖ Le prix comprend la main-d'œuvre, les matériaux, l'équipement et le temps de déplacement
- Tous les prix / tarifs sont hors TPS
- La TPS doit être indiquée séparément sur la facture.
 Tous les services pour le bâtiment 77 du détachement de la 17e Escadre Dundurn, Dundurn, SK

A. Année 1 - du 01 février 2019 au 31 janvier 2020

Article	La description	Utilisation annuelle estimée	Prix unitaire
1.	Nettoyage standard (comprend les éléments a-d comme indiqué dans la section b, partie 2 de l'énoncé des travaux)	72	\$/ Par auvent
2.	Nettoyage des conduits de ventilation et des conduits (comprend le point «e» UNIQUEMENT comme indiqué à la section b, partie 2 de l'énoncé des travaux)	2	\$/ Combinaison / montage par conduit et conduit
3.	Nettoyage du ventilateur de plafond (comprend le point «f» UNIQUEMENT comme indiqué dans la section b, partie 2 de l'énoncé des	8	\$/ Par fan

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

B. Année 2-01 février 2020 au 31 janvier 2021

Article	La description	Utilisation annuelle estimée	Prix unitaire
1.	Nettoyage standard (comprend les éléments a-d comme indiqué dans la section b, partie 2 de l'énoncé des travaux)	72	\$/ Par auvent
2.	Nettoyage des conduits de ventilation et des conduits (comprend le point «e» UNIQUEMENT comme indiqué à la section b, partie 2 de l'énoncé des travaux)	2	\$/ Combinaison / montage par conduit et conduit
3.	Nettoyage du ventilateur de plafond (comprend le point «f» UNIQUEMENT comme indiqué dans la section b, partie 2 de l'énoncé des	8	\$/ Par fan

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}8\text{-}41029 \end{array}$

C. Année 3–01 février 2021 au 31 janvier 2022

Article	La description	Utilisation annuelle estimée	Prix unitaire
1.	Nettoyage standard (comprend les éléments a-d comme indiqué dans la section b, partie 2 de l'énoncé des travaux)	72	\$/ Par auvent
2.	Nettoyage des conduits de ventilation et des conduits (comprend le point «e» UNIQUEMENT comme indiqué à la section b, partie 2 de l'énoncé des travaux)	2	\$/ Combinaison / montage par conduit et conduit
3.	Nettoyage du ventilateur de plafond (comprend le point «f» UNIQUEMENT comme indiqué dans la section b, partie 2 de l'énoncé des	8	\$/ Par fan

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE D

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

- L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
 - m. Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la <u>Loi sur le ministère de la Justice</u>, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal Section du contentieux des affaires civiles Ministère de la Justice 234, rue Wellington, Tour de l'Est Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE E

OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Calendrier des rapports d'utilisation trimestriels:

Période:	Rapport à livrer au plus tard:
1er janvier au 31 mars	15 avril
1er avril au 30 juin	15 juillet
1er juillet au 30 septembre	15 octobre
1er octobre au 31 décembre	15 janvier

L'offrant offre par les présentes de fournir des renseignements sur les commandes remplies selon le format ci-dessous:

Nom du fournisseur		Nom/numéro de téléphone du contact:	
Numéro de l'offre à commandes:	W690D-18AAAO/001/CAL	Période visée	
Nom de le responsable de l'offre à commandes:		Andrew Hemy	

Ministère	Numéro de la commande	Valeur monétaire (TPSincluse)
(A) Valeur monétaire totale des commandes pour cette période de déclaration:		
(B) Totaux accumulés des comi		
(A+B) Total des commandes ac		

RAPPORT NÉANT: Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral pour cette période []

PRÉPARÉ PAR:

NOM:

Nº DE TÉLÉPHONE:

SIGNATURE: DATE:

Envoyer le rapport à: WST-PA-CAL@pwgsc-tpsgc.gc.ca ou Télécopieur: (403) 292-5786

File No. - N° du dossier CAL-8-41029

ld de l'acheteur - Buyer ID $Cal136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE F de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte	d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
` ,	Carte d'achat VISA ;
` ,	Carte d'achat MasterCard ;
()	Dépôt direct (national et international) ;
()	Échange de données informatisées (EDI) ;
()	Virement télégraphique (international seulement) ;
()	Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)